

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Marcel Langlois, conseiller (19h)  
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)  
Gaston Simoneau, conseiller (19h)  
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)  
Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
MME Suzanne Forestier, conseillère (19h)

Les membres présents forment le quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : «L'homme qui sait comment on fait quelque chose trouvera toujours un patron pour l'employer. L'homme qui sait pourquoi on fait cette chose, sera le patron.»**

2017-07-208

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les sujets suivants doivent être ajoutés à l'ordre du jour :

#### Inspecteur municipal

- ✚ Demande de soumission pulvérisation et traitement de surface double  
Chemin de l'Aqueduc

#### Administration

- ✚ Demandes d'adhésion : entente d'entraide incendie : Régie intermunicipale  
Incentraide et municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton

En conséquence, sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2017

Rien à signaler.

2017-07-209

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin et celui de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2017 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin et celui de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2017 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-07-210

### ADOPTION DES COMPTES

| Fournisseur         | Description   | Montant     |
|---------------------|---|-------------|
| Alarme Bois-Francis | Inspection annuelle système incendie CPE, salle et bureau | 1 704.21 \$ |

|   |  |             |
|---|--|-------------|
|   | administratif  |             |
| Asphalte RDA                            | Asphalte réparation nid de poule   | 1 780.77 \$ |
| Autobus Charland                        | Transport par autobus service de garde semaine de relâche et escouade Gleason            | 487.49 \$   |
| Boivin Gauvin                           | Agent extincteur (mousse) camion-citerne   | 235.70 \$   |
| Cablovision Warwick                     | Achat ordinateur bibliothèque  | 642.71 \$   |
| Charest Automobile                      | Pièce pour sortie batterie excavatrice   | 75.38 \$    |
| Climcô                                  | Vérification panne air climatisé bureau administratif                                    | 850.10 \$   |
| Coop Pré-vert                           | Achat divers   | 658.12 \$   |
| Detekta                                 | Remplacement détecteur de gaz défectueux garage  | 655.36 \$   |
| Entreprise M.O.                         | Location pelle et camion creusage de fossés et gravier 0 1/4 jeu de pétanque OTJ         | 5 499.98 \$ |
| Les Entreprises Bourget inc.            | Calcium  | 7 905.17 \$ |
| Les Excavations Yvon Houle et Fils      | Gravier descentes Trois-Lacs   | 4 508.03 \$ |
| Extincteur Victo                        | Recharge bonbonnes service de sécurité incendie  | 179.08 \$   |
| Fédération Québécoise des municipalités | Échelle salariale  | 890.72 \$   |
| Gaudreau Environnement                  | Vidange fosse  | 215.58 \$   |
| Geneviève Brizard                       | Activités et matériels service de garde avril, mai et juin 2017                          | 210.31 \$   |
| Gravures Bois-Francis                   | Logo service incendie  | 172.46 \$   |
| JE Marchand                             | Usinage rouleau compacteur et soudure pièce poste de pompage                             | 215.00 \$   |
| Larocque Cournoyer                      | Mise à niveau poste de pompage   | 459.90 \$   |
| Location d'outil Victo                  | Lumière de sécurité service de garde et location outil mise à niveau jeu de pétanque OTJ | 168.16 \$   |
| Machinerie CH                           | Couteau faucheuse, filtres tracteur et excavatrice                                       | 377.43 \$   |
| Machinerie Serge Lemay                  | Pièces rouleau compacteur  | 40.47 \$    |
| Maureen Martineau                       | Achat livre bibliothèque   | 83.95 \$    |
| Michel Provencher                       | Achat de Round up terrain de tennis  | 62.66 \$    |
| NSW Contrôle                            | Réparation air climatisé bureau  | 1 472.96 \$ |
| Pavage Veilleux                         | Bordure de pavage chez M. Jean-Claude Ménard   | 632.36 \$   |
| Pièces d'auto Allison                   | Pièces excavatrice et camions de déneigement   | 110.57 \$   |
| Les Pompes Fontaine                     | Entretien préventif annuel et réparation pompe épuration poste St-Joseph                 | 2 932.15 \$ |
| La Sablière de Warwick                  | Pierre et gravier drainage route du 2e au 3e rang et gravier réparation bord de routes   | 2 882.90 \$ |

|                                |  |                      |
|--------------------------------|--|----------------------|
| Les Services EXP               | Ingénieur rechargement et drainage<br>rue du Bord de l'eau | 4 622.00 \$          |
| Signalisation Lévis<br>inc.    | Achat de signalisation                                     | 96.40 \$             |
| Sintra                         | Traitement de surface double route<br>du 2e au 3e rang     | 147 765.87 \$        |
| Station du Mont-<br>Gleason    | Repas gastronomique  | 551.88 \$            |
| Solidel Canada                 | Luminaire jeu d'eau  | 933.61 \$            |
| VFD                            | Crédit camion déneigement                                  | -77.61 \$            |
| Vignoble Les Côtes<br>du Gavet | Vente de vins 5 à 7 bénévoles                              | 144.04 \$            |
| <b>Total</b>                   |  | <b>190 145.87 \$</b> |

Sur proposition de la conseillère, Suzanne Forestier, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 190 145.87\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juin 2017 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 127 004.45\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil.

### **RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES D'UNE DOSSIER**

#### **Le conseiller Marcel Langlois**

- ☞ Rien à signaler.

#### **Le conseiller Ghislain Gagnon**

- ☞ Compte-rendu de la St-Jean-Baptiste : 67.30\$ de surplus qui sera versé à Comité de Bienfaisance pour les petits déjeuners : École Saint-Cœur-de-Marie.
- ☞ Jeu d'eau : récupération de l'eau.
- ☞ Annonce qu'il se présentera à titre de candidat aux élections de novembre prochain.

**2017-07-211**

#### **Remise des surplus : Fête de la Saint-Jean-Baptiste : 67.30\$ : Comité de Bienfaisance**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que le surplus de 67.30\$ de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste soit remis au Comité de Bienfaisance pour les petits déjeuners de l'École Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **Le conseiller Gaston Simoneau**

**2017-07-212**

#### **Demande du conseiller, Gaston Simoneau : représentation par un avocat**

Considérant que le conseiller, Gaston Simoneau demande que la Municipalité de Tingwick lui engage un avocat été donné qu'il a reçu une mise en demeure;

Considérant que les conseillers et conseillères suivants mentionnent leurs désaccords :

Marcel Langlois,  
Ghislain Gagnon

Marjolaine Vaudreuil  
Gervais Ouellette  
Suzanne Forestier

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de ne pas accepter la présente demande.

Adoptée à la majorité des conseillers.

### **2017-07-213 Facturation intérêts erreur sur taxes**

Considérant qu'il y a eu des erreurs sur certains contrats dans le passé sur les taxes applicables;

Considérant que le conseiller, Gaston Simoneau demande que des intérêts soient chargés aux entrepreneurs;

Considérant que ces montants ont été remboursés par les entrepreneurs en totalité dès que l'erreur a été constaté;

Considérant qu'il s'agit d'erreur;

Considérant que les votes sont partagés le maire, Réal Fortin demande le vote :

Vote pour la résolution  
Gaston Simoneau, conseiller

Vote contre la résolution  
Marcel Langlois  
Ghislain Gagnon  
Marjolaine Vaudreuil  
Gervais Ouellette  
Suzanne Forestier

En conséquence, la présente résolution n'est pas adoptée.

#### **La conseillère Marjolaine Vaudreuil**

- ☞ Invite les citoyens au cinéma plein air qui aura lieu au Sentier Les Pieds d'Or le samedi 29 juillet 2017.

#### **Le conseiller Gervais Ouellette**

- ☞ Explique le procédé des travaux de traitement de surface double et de pulvérisation dans la route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang.

#### **La conseillère Suzanne Forestier**

- ☞ Invite les citoyens à participer aux Jeudis en chansons le 20 juillet prochain.

#### **Le maire, Réal Fortin**

- ☞ Le dossier en approvisionnement en eau pour certaines fermes a été fermé car toutes les demandes ont été retirées.
- ☞ Gestion des cours d'eau fait par la municipalité un comité sera formé des acteurs du milieu.
- ☞ Les élèves de l'école Saint-Cœur-de-Marie ont remis un tableau à la municipalité à titre de remerciement pour leur parc école.
- ☞ 2 subventions pour les travaux de voirie ont été annoncés, une provenant du Député Sébastien Schneeberger de 31 000\$ et du Ministre Laurent Lessard de 35 000\$.
- ☞ Annonce qu'il se présentera à titre de candidat aux élections de novembre prochain.

**Prix d'excellence de l'ADMQ «Catégories Gestion municipale 4 employés et plus» : Chantale Ramsay, directrice générale  
La résolution numéro 2017-07-214**

Considérant que la directrice générale, Chantale Ramsay s'est vu décernée le prix d'excellence de l'Association des directeurs municipaux du Québec dans la Catégories Gestion municipale 4 employés et plus au dernier congrès de l'ADMQ;

Considérant que le maire, Réal Fortin propose d'adopter une résolution dans le but de féliciter Mme Ramsay;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que le conseil félicite la directrice générale, Chantale Ramsay pour l'obtention de ce prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**OPÉRATEUR DES EAUX**

**2017-07-215 Achat matériels construction pont Sentier Les Pieds d'Or : 11 000\$ (prix budgétaire)**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'accepter le prix budgétaire de 11 000\$ approximatif pour l'achat de matériels pour la reconstruction du pont du Sentier Les Pieds d'Or. La construction sera faite en régie interne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-216 Formation opérateur eaux usées : 750\$, frais de transport et frais d'examen de 100\$**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que l'opérateur des eaux, Éric Ouellette soit autorisé à participer à la formation pour l'opérateur des eaux usées pour une somme de 750\$ plus les frais d'examen de 100\$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-217 Remplacement d'un débitmètre station d'eau potable : exigence du Ministère des Affaires municipales**

Considérant que dans le cadre de la Stratégie d'Économie d'Eau Potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

Considérant que la municipalité doit également vérifier la précision du débitmètre nécessaire pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans le réseau d'eau potable et évaluer un volume de nuit minimum;

Considérant que, présentement, le débitmètre en place ne mesure pas les petits débits;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la municipalité de Tingwick s'engage d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018 à :

- Adapter les installations afin de pouvoir effectuer la vérification du débitmètre ou autres instruments;
- S'assurer que le débitmètre en place respecte la précision acceptable, soit 5% et moins, aux trois gammes de débits (faible, moyen et fort).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-218 Ensemencement mécanique parc école**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu d'accepter le prix de 2 412.80\$ (plus taxes applicables) des Entreprises MC pour l'ensemencement hydraulique du monticule pour glissades au parc de l'école Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2017-07-219**

### **Dérogation mineure : M. Carmel Laroche**

Considérant que le lot visé est le 5 498 961 du Canton du Tingwick, situé dans la zone R-1;

Considérant que le demandeur désire :

Régulariser la marge latérale droite de son garage;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

### **7.8 NORMES D'IMPLANTATION**

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Lorsque la cour avant d'un usage unifamilial a une profondeur d'au moins 15 m, il est permis d'y ériger un garage privé; dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal.

Lorsque le bâtiment accessoire a une superficie de 75 m<sup>2</sup> et plus, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Dans le cas des lots d'angle, une remise peut être implantée dans la cour avant ne correspondant pas à la l'entrée principale du bâtiment principal. La distance minimale d'implantation entre la remise et la ligne de lot doit correspondre à la moitié de la marge de recul avant prescrite pour la zone.

Un abri d'auto doit respecter les marges prescrites pour le bâtiment principal lorsqu'il est rattaché ou détaché à celui-ci et doit respecter les marges prescrites à un bâtiment accessoire lorsqu'il est isolé.

Considérant que les membres du comité recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Le garage est présent depuis plusieurs années;
2. La présente demande ne cause aucun préjudice futur.
3. Le garage respecte les autres normes de construction et d'implantation;
4. Une erreur administrative s'est produite lors de l'émission du permis de construction.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter la présente demande de dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-220**

### **Remboursement frais demande de dérogation mineure : M. Carmel Laroche**

Considérant que M. Carmel Laroche a dû demander une dérogation mineure étant donné que lors de l'émission de son permis antérieur une erreur est survenue;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick rembourse le frais de 200\$ à M. Laroche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Nomination Madame Valérie Gagné, inspectrice en bâtiment : personne désignée pour l'application du Règlement G-100  
La résolution numéro 2017-07-221**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick nomme l'inspectrice en bâtiment, Valérie Gagné personne désignée pour l'application du Règlement G-100.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-222**

**Résolution adoptant le second projet du Règlement numéro 2017-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 relatif aux dimensions des serres privées et aux hauteurs des bâtiments accessoires isolés**

Sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Tingwick adopte le deuxième projet du règlement numéro 2017-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 relatif aux dimensions des serres privées et aux hauteurs des bâtiments accessoires isolés, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-223**

**Avis de motion : Règlement numéro 2017-374 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les normes d'entreposage extérieur et de pollution visuelle**

Avis de motion est donné par le conseiller, Ghislain Gagnon que lors d'une prochaine séance de conseil de la Municipalité de Tingwick sera présenté le règlement numéro 2017-374 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les normes d'entreposage extérieur et de pollution visuelle.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandé afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2017-07-224**

**Adoption du premier projet du Règlement numéro 2017-374 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les normes d'entreposage extérieur et de pollution visuelle**

Sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère, Suzanne Forestier, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Tingwick adopte le premier projet du règlement numéro 2017-374 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les normes d'entreposage extérieur et de pollution visuelle, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le lundi 7 août 2017 à 18h30, à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-225**

**Modification résolution numéro 2017-05-129 : demande d'autorisation M. Mario Charland : ajout aliénation**

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole demande une modification à la résolution numéro 2017-05-129 concernant la demande d'autorisation de M. Mario Charland;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la

conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe de la résolution numéro 2017-05-129 par le paragraphe suivant :

«Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Mario Charland, pour obtenir de cette commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture et aliéner, une partie des lots 5 500 559 et 5 500 558 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2017-07-226**

#### **Demande d'appui à la FQM : Dossier des redditions de comptes annuelles au MTQ**

Considérant que le MTMDET s'est prononcé le 2 mai dernier, lors d'une rencontre réunissant le MTMDET et les DG de l'ADMQ, ADGMQ et ADGMRQ, sur l'éligibilité des dépenses de déneigement dans les dépenses admissibles à l'aide financière à l'entretien et qu'il a été confirmé que dorénavant les frais de déneigement ne sont plus admissibles dans la reddition de compte annuelle du programme PAERRL (Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local);

Considérant que le programme PAERRL vise à aider les municipalités pour l'entretien de leur réseau routier local;

Considérant que certaines municipalités comme la nôtre ont des situations géographiques particulières (secteur très montagneux dans notre cas) faisant en sorte que le montant annuel alloué aux opérations de déneigement représente une proportion beaucoup plus importante de notre budget «voirie» qu'une municipalité située dans un secteur de plaines;

Considérant l'ampleur du budget se devant d'être alloué aux opérations de déneigement;

Considérant que si le MTMDET maintient sa position d'exclure les dépenses de déneigement comme étant des dépenses admissibles dans le cadre du programme PAERRL, il sera plus difficile pour notre municipalité et les municipalités ayant des situations géographiques particulières d'atteindre le niveau (%) requis avec seulement les dépenses estivales

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

Que la Municipalité de Tingwick demande à la FQM son appui dans ce dossier afin de remettre les dépenses de déneigement comme étant des dépenses admissibles dans le cadre du programme PAERRL;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la FQM, au MTMDET du Centre-du-Québec, à notre député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger ainsi qu'au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-227**

#### **Demande de soumission rang 7 : pulvérisation et pose de 2 pouces de pavage**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation et la pose de 2 pouces de pavage pour le rang 7. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-228**

#### **Travaux rang 7 : coupe d'arbres et essouchage**



Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu d'effectuer la coupe d'arbres et d'essouchage avant les travaux de pulvérisation et de pavage dans le rang 7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de soumission : pulvérisation et traitement de surface double  
Chemin de la Station  
La résolution numéro 2017-07-229**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation et la pose de traitement de surface double sur le Chemin de la Station. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs : octroi d'une subvention de 31 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- ✓ Ministère des Transports du Québec : accusé réception demande d'installation d'enseigne.
- ✓ M. Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de L'Électrification des transports : octroi d'une aide financière de 31 000\$ pour des travaux de voirie.
- ✓ M. Claude Charland, directeur général de Gaudreau Environnement : félicitations à la directrice générale, Chantale Ramsay pour l'obtention de son prix.

**ADMINISTRATION**

**Suivi mise en demeure au conseiller, Gaston Simoneau : propos d'apparence de collusion sur certain contrat**

Le conseiller, Gaston Simoneau fait lecture d'une lettre et remet sa démission à titre de conseiller. Cette démission est effective à 21h ce soir.

**2017-07-230**

**Autorisation vente de boisson terrain municipal : tirs de camion et de tracteur les 2 et 3 septembre 2017**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la vente de boisson sur le terrain municipal à l'arrière du 1266, rue St-Joseph les 2 et 3 septembre 2017 lors des tirs de camions et de tracteurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-231**

**Demande d'aide financière : tirs de camions et de tracteurs les 2 et 3 septembre 2017 : salle du vestiaire gratuite et assurances**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte d'assurer l'activité de tirs de camions et de tracteurs ainsi que la location de la salle du vestiaire gratuitement jusqu'à concurrence de 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-232**

**Remerciement à M. Michel Provencher pour l'entretien du terrain de tennis au parc à l'ombre des Pins**

Considérant que M. Michel Provencher a entretenu le terrain de tennis au parc à

l'ombre des Pins gratuitement pendant plusieurs années;

Considérant que M. Provencher a mentionné à la municipalité son désir de se retirer;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la municipalité de Tingwick remercie M. Provencher pour l'excellent travail effectué pendant toutes ces années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-233**

**Orientation de la Municipalité de Tingwick concernant le projet collectif réseau de fibre optique**

**ATTENDU QUE** la couverture Internet est très variable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

**ATTENDU QUE** la MRC a entamé en juin 2016 une étude de faisabilité d'un projet collectif visant à brancher l'ensemble des résidences et des entreprises, peu importe leur emplacement sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU QU'**en mars 2017, le Conseil de la MRC a autorisé le dépôt d'une demande de subvention de 10,4 \$ millions à deux programmes, soit *Brancher pour Innover* du gouvernement fédéral et *Québec branché* du gouvernement provincial ;

**ATTENDU QUE** l'annonce des projets retenus à ces programmes de subvention est attendue pour la fin de l'été 2017 ;

**ATTENDU QUE** des rencontres ont été organisées au mois de juin 2017 afin de répondre aux questions et interrogations des municipalités en lien avec le projet collectif de réseau de fibre optique présenté au Conseil de la MRC ;

**ATTENDU QU'**avant d'aller plus loin avec les prochaines étapes du projet collectif, la MRC a besoin de connaître l'intérêt de chacune des municipalités à investir dans un tel projet, et ce, même sans subvention ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tingwick reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités ;

**ATTENDU QU'**un projet collectif de réseau de fibre optique permettrait de réduire les inégalités de services dans les petites municipalités, principalement en milieu rural ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tingwick souhaite offrir des services de télécommunications de qualité à tous ses citoyens ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

**DE CONFIRMER** l'intérêt de la municipalité de Tingwick à participer à un projet collectif de réseau de fibre optique, piloté par la MRC d'Arthabaska à la condition qu'il n'y ai aucun retrait de municipalité que celles présentée dans le plan d'affaires à ce jour sinon d'être consulté de nouveau;

**DE CONFIRMER** à la MRC d'Arthabaska la pleine collaboration de la municipalité pour la suite des démarches du projet collectif ;

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-234**

**Visite de prévention : ajout d'un module isolateur à la salle paroissiale : 811.99\$**

Considérant que suite à la visite du préventionniste à la salle paroissiale celui-ci demande l'installation d'un module isolateur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat d'un module isolateur d'Alarme Bois-Francs au montant de 811.99\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-235**

**Budget supplémentaire camp de jour**

Considérant que depuis quelques années l'achat de chandails est nécessaire pour la sécurité des enfants lors des sorties;

Considérant que cet achat prends une bonne partie du budget;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu d'accepter le budget supplémentaire de 620\$ pour le camp de jour 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-236**

**Proposition de protection contre une cyberattaque : MMQ**

Considérant que la MMQ propose à la Municipalité de Tingwick une protection supplémentaire contre une cyberattaque pour la somme de 1 000\$;

Considérant que les systèmes informatiques de la municipalité sont protégés par des anti-virus fourni par la MRC d'Arthabaska;

Considérant que les avis sont partagés, le maire, Réal Fortin demande le vote :

Vote pour l'acceptation de la proposition de la MMQ  
Gaston Simoneau, conseiller

Vote contre l'acceptation de la proposition de la MMQ  
Marcel Langlois, conseiller  
Ghislain Gagnon, conseiller  
Marjolaine Vaudreuil, conseillère  
Gervais Ouellette, conseiller  
Suzanne Forestier, conseillère

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de ne pas accepter la proposition de la MMQ contre une cyberattaque.

Adoptée sur division.

**2017-07-237**

**Augmentation des tarifs hockey mineurs : Aréna Connie Dion Asbestos : 493.95\$**

Considérant que la direction de l'Aréna Connie-Dion avise la municipalité que le tarif pour les non résident pour la saison 2017-2018 pour le hockey mineurs sera de 493.95\$;

Considérant que le tarif pour le hockey mineur est de 72.50\$ à Warwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'aviser l'Aréna Connie Dion que le montant qui sera remboursé par la municipalité pour le hockey mineur sera le même que Warwick soit de 72.50\$ et d'en informer les parents lors de l'inscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Rémunération du personnel électoral  
La résolution numéro 2017-07-238**

Attendu que la rémunération du personnel électoral représente un tarif en dessous du salaire minimum;

Attendu qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral pour le motif salarial;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de remettre le salaire minimum au personnel électoral lors d'élection ou de référendum lorsque celui-ci ne l'atteint pas selon la loi sur les élections et les référendums.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-07-239**

**Demande d'adhésion : entente d'entraide incendie : Régie intermunicipale Incentraide et municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton**

Considérant que Tingwick a signé une entente d'entraide incendie avec les Villes de Warwick, Danville et Kingsey Falls et les municipalités de Chesterville et de Saint-Félix-de-Kingsey;

Considérant que toutes les municipalités faisant partie de l'entente doivent être d'accord pour l'adhésion d'une autre municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe les autres municipalités faisant partie de l'entente de son accord pour les deux demandes d'adhésion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Aucune question n'est posée.

**2017-07-240**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits**

**budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2017-07-210, 2017-07-211, 2017-07-215, 2017-07-216, 2017-07-217, 2017-07-218, 2017-07-220, 2017-07-227, 2017-07-228, 2017-07-229, 2017-07-231, 2017-07-234, 2017-07-235, 2017-07-237 et 2017-07-238.**

---

**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Réal Fortin, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Réal Fortin, maire**

%%